

Le Sénat transmet un message à cette Chambre, conçu dans les termes suivants:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat se joint à la Chambre des communes pour nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement qui sera chargé d'étudier la situation des pénitenciers qui relèvent du contrôle du gouvernement du Canada et les projets du gouvernement à cet égard, et de faire rapport de temps à autre de ses observations et de ses opinions sur le même sujet;

Que le comité mixte soit autorisé à convoquer et interroger des témoins et à exiger la production de documents et de dossiers, à se rendre d'un endroit à un autre, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont le comité mixte peut ordonner la publication; et

Que les sénateurs dont les noms suivent soient nommés pour agir au nom du Sénat au sein du comité mixte spécial, soit: les honorables sénateurs Benidickson, Cameron, Fergusson, Fournier (Madawaska-Restigouche), Gouin, Inman, Irvine, O'Leary (Carleton) et Prowse.

*(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement)*

*(Bills publics)*

Les ordres numéros 1 et 2 sont appelés et réservés à la demande du gouvernement.

Du consentement unanime, l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-21, Loi modifiant le Code criminel (Conduite en état de capacité affaiblie), est révoqué et le bill retiré.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-22, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (Saint Luc, 11,46).

M. Herridge, appuyé par M. Peters, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à 2 h. 30 lundi après-midi.